



Paris, le 15 octobre 2025

La suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité : Une mesure injuste qui pénalise les familles

Familles de France apprend avec consternation que le projet de loi de finances 2026 prévoit la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants dans le secondaire et le supérieur. Cette mesure, présentée comme une rationalisation budgétaire, constitue en réalité une économie de bouts de chandelle qui pèsera sur les familles.

Un coup dur plutôt qu'un coup de pouce pour le pouvoir d'achat des familles

Actuellement, les familles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de : **61 € par enfant au collège, 153 € par enfant au lycée et 183 € pour le supérieur.** ([Article 199 quater F du Code Général des Impôts](#))

Si ces montants peuvent paraître modestes à l'échelle du budget de l'État, ils représentent un soutien non négligeable pour les ménages qui font face à des dépenses importantes : fournitures scolaires, manuels, équipements sportifs, sorties pédagogiques, transports...

Par exemple, pour une famille avec deux enfants au lycée, c'est plus de 300 € qui disparaissent purement et simplement de leur budget annuel.

Une fausse économie aux conséquences réelles

Cette suppression illustre une politique de rustine budgétaire qui s'attaque aux plus faibles leviers fiscaux au détriment des familles, plutôt que de s'attaquer aux véritables sources de dépenses publiques inefficaces. Les économies réalisées seront minimes pour l'État, mais l'impact sera bien réel pour des millions de foyers.

À l'heure où le gouvernement prétend défendre le pouvoir d'achat des Français et prône le réarmement démographique, cette mesure envoie un signal contradictoire et injuste aux familles qui investissent dans l'éducation de leurs enfants.

Un message inquiétant sur les priorités politiques

En supprimant cet avantage fiscal, le gouvernement renonce à un outil symbolique de soutien à l'éducation et aux familles. Ce choix révèle une vision à court terme qui privilégie l'affichage comptable au détriment d'un véritable accompagnement des parents dans leur effort éducatif.

Familles de France demande solennellement au gouvernement et aux parlementaires de renoncer à cette mesure et de préserver ce dispositif de soutien aux familles. L'éducation de nos enfants ne doit pas être la variable d'ajustement des difficultés budgétaires de l'État.

Contacts presse :

Émilie Souplet – 06 27 67 20 61 | Mireille Lachaud – 06 16 58 69 92

1